

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ESPACES PUBLICS

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ D'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS 2018**

Délibération : **02.2020.006**

Transmis en préfecture le :

28 février 2020

Séance du : **25 février 2020**

Compte-rendu affiché le **28 février 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **19 février 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Christophe
EVRAT, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie
JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Marie-Paule GAY à Yves DELAGOUTTE, Nicole
CARTIGNY à Fabienne TIRTIAUX, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, François
VURPAS, Yves GAVault, Olivier BROSSEAU, Serge
BALTER

RAPPORTEUR : Monsieur Michel MONNET

La Métropole de Lyon, collectivité territoriale, a assuré en 2018 aux 1 381 249 habitants, répartis sur 59 communes, le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2018 est établi conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont la compétence relève de la Métropole de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de la Métropole, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

2018 fut une année de questionnement et de partage d'informations avec la création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Constituée d'élus, elle a pour objectifs d'étudier le fonctionnement existant mais également de proposer des axes d'amélioration et ainsi rendre un rapport d'analyse en janvier 2020.

Une nouvelle méthode de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM) a également été réalisée par la Métropole afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble de son territoire, les résultats permettant d'orienter les actions de sensibilisation aussi bien en matière de réduction des déchets que de tri des déchets.

Aussi, au vu des performances de tri encore satisfaisantes sur la territoire, la Métropole s'est fixée des objectifs d'amélioration ambitieux pour l'horizon 2025 avec notamment une augmentation de 10 500 tonnes d'emballages et papiers triés et 3000 tonnes de verre collecté. En ce sens, une feuille de route a été élaborée tout au long de l'année et approuvée en décembre 2018 comportant 6 axes d'action d'optimisation.

De plus, cette année a également été marquée par l'adoption, par le conseil de Métropole, du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagés et Assimilés en vue de parvenir à une réduction de 31,9 kg/hab. de déchets entre 2014 et 2018 et ainsi renforcer la diminution à la source.

Aussi, une expérimentation sur de nouveaux modes de collecte plus proches des usagers a été lancée avec la mise en place de 9 déchetteries mobiles dans des secteurs denses de Lyon et Villeurbanne, en plus du réseau des 19 déchetteries fixes sur tout le territoire.

Enfin, les deux Unités de Traitement et de valorisation Énergétique sont désormais certifiées ISO 50001, depuis la certification de l'UTVE (Unité de traitement et de valorisation énergétique) Lyon Sud en juin.

Sur le Grand Lyon la production de déchets a diminué de 4,5% par rapport à 2010 mais le score reste toutefois insuffisant par rapport à l'objectif de 10%. L'ensemble des dépenses de gestion des déchets s'est élevé à 151,2M€, soit une hausse contenue de 2,6% par rapport à 2017 avec notamment une hausse de 1,6% pour les dépenses de collecte et 3,4% pour celles de traitement. De plus, le coût net de la gestion des déchets est de 89 €/hab en 2018.

Le tonnage global de déchets ménagers assimilés collectés a augmenté de 1,6% entre 2017 et 2018, une hausse supérieure à l'augmentation de la population qui, elle, a augmenté de 0,8%. Parallèlement, la collecte du verre a nettement progressé cette année avec une augmentation de 5%.

Pour information en 2018, ce sont 202,06 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint-Genois qui ont été collectés, soit une diminution de 1,91 % par rapport à 2017, pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 228,81 kg./hab.

Concernant la collecte sélective, la commune de Saint-Genis-Laval s'est engagée dans des actions de sensibilisation au tri des déchets par le biais d'animation en pied d'immeuble mais aussi sur des marchés, fêtes et événements ainsi que des actions de sensibilisation en porte-à-porte afin de toucher un large public. Parallèlement, des formations de relais de proximité ont également été dispensées auprès de publics variés susceptibles d'être un relais pour délivrer des consignes de tri.

Ainsi, ce sont 47,28 kg d'emballages légers et papier qui ont été collectés par les Saint-Genois contre 45,48 kg sur l'ensemble du Grand Lyon, soit un pourcentage identique à l'année de référence 2016.

De plus, la commune s'est engagée une nouvelle fois, comme les 59 communes et arrondissements, dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi, la quantité de verre collectée sur l'année 2018 s'élève à 23,17 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 22,47 kg sur l'ensemble du grand Lyon soit une augmentation de 1,6 par rapport à 2017.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers au profit de l'association française contre les myopathies (Téléthon 2018) a permis de remettre un chèque de 8 134€ en fonction du tonnage de papiers, journaux et magazines collectés.

De même, la collecte de verre a permis d'offrir 90 547€ de dons à la ligue contre le Cancer, soit 1 887€ de plus qu'en 2017.

Enfin, 674 tonnes de vêtements ont été collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, soit une augmentation de 11 % en tonnage par rapport à 2017.

Un exemplaire du rapport 2018 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel MONNET,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,
Roland CRIMIER**



Liste des élus ayant voté POUR

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.